



Services de l'Etat des Alpes-Maritimes  
DDTM - SEAFEN  
Pôle forêt espaces naturels  
CADAM  
147 Bd du Mercantour  
06286 NICE CEDEX 3

Le Pradet, le 23 septembre 2019

Direction territoriale  
Midi Méditerranée

**Agence Territoriale**  
**Alpes-Maritimes - Var**

62 route de Grenoble

B.P. 3260

06205 NICE CEDEX 3

Tél. : 04 98 04 93 18 51 51

Ns réf : DIR/MF/AL

Affaire suivie par : Manuel Fulchiron

Vs réf : V/mail du 14/8/19

Objet : demande d'autorisation de défrichement photovoltaïque commune de Valderoure

Par courriel du 14 août dernier, l'avis de l'ONF a été sollicité concernant la demande d'autorisation de défrichement en forêt communale de Valderoure relevant du régime forestier, ceci en application des articles R 214-30 et R 214-31 du Code forestier. Le défrichement est demandé par la société Solaire D015 afin d'implanter une centrale photovoltaïque au sol et il porte sur une superficie totale de 29,20 ha relevant entièrement du régime forestier.

Bien qu'un projet pour la même emprise foncière ait été précédemment analysé par l'ONF, avec un avis favorable, je ne suis actuellement pas en mesure de me prononcer sur cette nouvelle demande pour les raisons suivantes :

- le refus de la commune d'approuver le projet de document d'aménagement qui lui a été soumis ne permet pas de savoir quelles sont les orientations de gestion futures de la forêt communale ;
- le défrichement sur les parcelles A 82 et A 364 a été réalisé alors qu'une demande de distraction du régime forestier est en cours, ce qui contrevient au Code forestier et ajoute à la confusion ;
- le dossier transmis n'explique pas comment les porteurs du projet ont cherché à limiter le morcellement de la forêt communale qui impactera la gestion.

Le Directeur d'Agence

Manuel Fulchiron

